

FICHE D'ENTREE EN RELATION (FER)

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son intermédiaire. Elle résume toutes les informations légales que l'intermédiaire ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Vous avez choisi de confier la mission de vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LA SOCIETE

Dénomination sociale : SAS Patrick HAVENEL CONSULTANT

Nom commercial : PHC Financements et Assurances

Adresse professionnelle : 1 Place Rivette 95420 MAGNY-EN-VEXIN

Tél : 01 34 67 77 31 Mail : contact@phcfinancement.com

N° RCS : 443 086 269 RCS DE PONTOISE

STATUTS LEGAUX

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation **13002648** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <http://www.orias.fr>) au titre des activités réglementaires suivantes :

[COBSP (Courtier en opération de banque et de service de paiement)]

[COA (Courtier en assurance)]

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR :

4 Place de Budapest

CS 92459

75436 PARIS CEDEX 09

<http://www.acpr.banque-france/>

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du CODE MONETAIRE ET FINANCIER et du CODE DES ASSURANCES.

⇒ MS AMLIN IINSURANCE SE sous le numéro AMRCP200578.

L'attestation d'assurance est visible dans l'agence par un affichage

SAS Patrick HAVENEL Consultant

1 Place Rivette - 1er Etage - 95420 MAGNY-EN-VEXIN

Capital de 46000€ - 443 086 269 R.C.S PONTOISE

COBSP/COA Inscrit à l'Orias sous le n°13002648 - RCP MS AMLIN INSURANCE SE n° AMRCP200578

Membre de l'ANACOFI - Sous le contrôle de l'ACPR - Activité exonérée de TVA Article 261 C du Code Général des Impôts

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager »

PARTENAIRES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES DISTRIBUTEURS*

En notre qualité de COBSP nous bénéficions de Conventions de Partenariat avec des Banques de Dépôts / Etablissements de Crédits, sans participation directe ou indirecte au droit de vote et/ou au capital.

Respectivement par ordre d'importance quant à la production de l'entreprise :

Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Société Générale, Crédit du Nord, ... *

Aucun de ces établissements n'a représenté l'année passée plus d'1/3 du chiffre d'affaires de l'entreprise au titre de l'intermédiation.

En notre qualité de COA nous bénéficions de partenariats auprès de compagnies d'assurance ou de réassurance et courtiers grossistes tel que notamment : Metlife, Afi Esca, April, iAssure, Solly Azar, ...*

**Il est précisé que cette liste représente nos principaux partenaires. Une liste complète est à votre disposition sur simple demande.*

REMUNERATION DE L'INTERMEDIAIRE

Conformément à l'article R519-25 du CODE MONETAIRE ET FINANCIER, les modalités ou le niveau de la rémunération perçues par votre intermédiaire au titre de son activité d'intermédiation en crédit immobilier ne doivent pas aller à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients ou d'influencer la qualité de sa prestation de service.

Les prestations de votre intermédiaire peuvent être rémunérées :

- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations de banque en crédit immobilier, par des commissions versées par les établissements de crédit correspondant à **0,40 %** et jusqu'à **1 %** du montant du prêt, plafonnées à **3 000 €**, et par des frais de courtage facturés à l'emprunteur s'élevant à **1 %** du montant du prêt, avec un plancher fixé à **1 200 €** et plafonné à **5 000 €**. (non assujettis à TVA Art.261 C du Code Général des Impôts)
- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations de banque en crédit professionnel, par des commissions versées par les établissements de crédit correspondant à **0,50 %** et jusqu'à **1 %** du montant du prêt, plafonnées à **5 000 €**, et par des frais de courtages facturés à l'emprunteur pouvant aller jusqu'à **4 %** du montant du projet, avec un plancher fixé à **1500 €** et non plafonné. (non assujettis à TVA Art.261 C du Code Général des Impôts)
- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations de banque en regroupement de crédits / crédits hypothécaires, par des commissions versées par les établissements de crédit correspondantes à **0,40 %** et jusqu'à **1 %** du montant du prêt, et par des frais de courtage facturés à l'emprunteur compris entre **3% et 7%** du montant du prêt obtenu.
- ⇒ au titre de ses prestations de conseils/coaching, par des honoraires compris entre **500€ HT** minimum à [déterminer par un devis] (assujettis à TVA)
- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations d'assurance, par une commission incluse dans la cotisation d'assurance ainsi que des frais de distribution le cas échéant (non assujettis à TVA Art.261 C du Code Général des Impôts)

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation vous pouvez nous contacter selon les modalités suivantes :

Par courrier : **1 place Rivette – 1^{er} Etage – 95420 Magny-en-Vexin**

Par téléphone : **01 34 67 77 31** ou par mail : phcfinancement@orange.fr

Traitement des réclamations :

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et nécessaires à la constitution et l'étude de votre dossier de crédit ; vos données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées ou de celles prévues par les normes et autorisations de la CNIL ou par les dispositions légales et réglementaires.

Vos données à caractère personnel sont exclusivement destinées à l'EUURL Patrick HAVENEL Consultant, à ses prestataires, sous-traitants en charge du traitement de ces données, ses partenaires bancaires et assureurs et, le cas échéant, aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires.

Vous disposez des droits suivants :

- ⇒ Demander à consulter les données à caractère personnel vous concernant ;
- ⇒ demander la rectification de ces données en cas d'erreur ;
- ⇒ demander l'effacement de ces données (« droit à l'oubli ») ;
- ⇒ demander la limitation du traitement de ces données ;
- ⇒ vous opposer pour des motifs légitimes au traitement de ces données ;
- ⇒ demander à recevoir ces données dans un format structuré, (« droit à la portabilité ») ;
- ⇒ définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant :

- par courrier électronique : phcfinancement@orange.fr

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) :

- par courrier postal, en écrivant à : CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07 ;
- par téléphone : 01 53 73 22 22